



2 CIRCUITS, 1 SEUL VAINQUEUR

REGLEMENT

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE POLE MECANIQUE ALES CEVENNES

www.asapole.org

Vallon de Fontanes – 30520 Saint Martin de Valgalgues

Tél : 04-66-34-00-16 Mail : lgc@asapole.org - contact@asapole.org

<http://www.legrandchallenge.fr>



PROGRAMME

➤	Parution du règlement	26 Octobre 2009
➤	Ouverture des engagements	26 Octobre 2009
➤	Cloture des engagements	30 Novembre 2009 – 00 heure (minuit)
➤	Vérifications administratives	Samedi 5 Décembre 2009 de 13 h. 30 à 15 heures
➤	Vérifications techniques	Samedi 5 Décembre 2009 de 13 h. 45 à 15 h. 15
➤	1 ère Réunion du Collège	Samedi 5 Décembre 2009 à 15 heures 30
➤	Affichage des admis à l' épreuve	Samedi 5 Décembre 2009 à 15 heures 45
➤	Reconnaitances (1 tour) avec pace car	Samedi 5 Décembre 2009 à 16 heures
➤	Un essai libre facultatif	Samedi 5 Décembre 2009 de 16 heures 30 à 17 heures 15
➤	Première épreuve de nuit	Samedi 5 Décembre 2009 à 17 heures 30
➤	Epreuves	Dimanche 6 Décembre 2009 à 11 heures et à 14 heures
➤	Affichage des résultats provisoires	Dimanche 6 Décembre 2009 : 15 mn après l' arrivée du dernier concurrent
➤	Remise des prix	Dimanche 6 Décembre 2009 : 45 mn après l' arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L' ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE POLE MECANIQUE ALES CEVENNES, avec le concours du POLE MECANIQUE D' ALES, organise les 6 et 7 décembre 2009, une épreuve automobile nationale sous forme de sprint (voir règlement Course de Côte) dénommée :

« Le Grand Challenge II »

Cette épreuve ne compte pour aucun championnat ni coupe .

Le présent règlement a été enregistré par le comité régional du sport automobile Languedoc Roussillon et la fédération française du sport automobile (permis d'organiser N° **R 436** en date du 17 Septembre 2009)

1-1 : OFFICIELS DE L'EPREUVE :

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS	Président Membres	Serge PAILLE Roger GUILLEMAIN Patrick PELAT
DIRECTION DE COURSE	Directeur de course Directeur adjoint	Gérard GHIGO Claude MARY
CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS ET DE LA PUBLICITE		Michel CAMMAN Armand HAY
COMMISSAIRES TECHNIQUES		Jean Pierre ROLLAND Yvon JOURNAUX Michel MOLINES
RESPONSABLE MEDICAL		Michel ROMIEU
ORGANISATEUR TECHNIQUE : ASA POLE MECANIQUE ALES CEVENNES		
CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE		Jacques FURET
CHRONOMETREURS		Roselyne CARRION Jean Pierre FAYARD Gérard SAUCE
CLASSEMENTS ET MOYENS INFORMATIQUES		Georges O' CONNELL
RESPONSABLE DU PARC CONCURRENT		Thierry LE FOLL
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES		Claude COURET
MISE EN PLACE DES MOYENS		Pierre ESTEVE

1.2.1 VERIFICATIONS :

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 5 Décembre 2009 de 13 H.30 à 15 h.

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 5 Décembre 2009 de 13 h. 45 à 15 heures 15

En cas de litige des vérifications techniques pourront avoir lieu au Garage PEREZ, Quai de Bilina 30100 – ALES.

Taux horaire de la main d'œuvre : **45 € TTC**

Les concurrents devront présenter aux contrôles techniques :

- Le passeport technique
- La fiche d'homologation de la voiture avec toutes ses extensions
- Le casque
- La combinaison
- Les gants

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 DEMANDE D' ENGAGEMENT - INSCRIPTION

Tout concurrent qui désire participer au " Grand Challenge " doit adresser la demande d'engagement (jointe au présent règlement) dûment complétée avant le **30 novembre 2009 à minuit (00h)**, à

ASA POLE MECANIQUE , Vallon de Fontanes – 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES.

Tél / Fax : 04-66-34-00-16 Mail : lqc@asapole.org

Le nombre des engagés est fixé à **90** voitures maximum , Les double monte sont autorisées.

3.2 CONCURRENTS ADMIS

3.2.1 : Est admis , sur invitation, tout pilote de plus de 18 ans titulaire d' une licence FFSA ou FIA en 2009. En cas de dépassement du nombre maximum d' engagés, l' organisateur est seul juge dans le choix des pilotes admis.

3.2.2 – Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **180 €**

b) sans la publicité facultative des organisateurs : **360 €**

3.2.3 – La demande d'engagement

Une demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement . Lors des vérifications administratives et techniques , il sera demandé les documents suivants :

- la fiche d'homologation de la voiture
- Le passeport technique
- le permis de conduire du conducteur
- la licence du conducteur
- Attestation du propriétaire avec photocopie de sa carte d'identité si le véhicule n'appartient pas au conducteur ou au concurrent

Toute demande incomplète sera refusée.

3.2.4 – Plaintes

Tout concurrent régulièrement engagé à la course « Le Grand Challenge » s'engage sur l'honneur à ne pas porter plainte contre les biens de l'état, des collectivités territoriales, les biens privés et l'organisateur.

3.2.5 – Accord

Par le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le concurrent se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le code sportif international, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier.

3.3 – Equipage :

Sans objet , le pilote étant seul a bord .

3.4 – Ordre de départ

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête sauf repositionnement sur ordre de la direction de course.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures admises

Toutes les berlines homologuées en possession et en configuration d' un passeport technique + les formules Caterham.

Sont autorisées les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour :

- les voitures du groupe A (y compris les WRC-Super 2000, Kit Cars, Super 1600, R2 , R3 et ST)
- les voitures du groupe N (y compris R1 et SP)
- aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F 2000 (incluse les F2000 spécial) FRC , FN, FA,
- Toutes catégories GT.
- Groupe " Rallycross " et " Autocross division 2" (10 voitures maximum)
- Groupe Caterham : (10 voitures maximum)
- Groupe VHC : (10 voitures maximum)

Le niveau sonore est limité à 100 décibels, mesuré statiquement, conformément au Règlement Technique de la FFSA. En cas d' infraction, les commissaires sportifs prononceront une pénalité pouvant aller jusqu' à l' exclusion.

Les couvertures chauffantes sont autorisées

4.2 Assistance et Parcs

Les concurrents sont responsables du comportement de leurs équipe d'assistance et des accompagnants.

4.2.1 Stand

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 6 kg ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels et toute infraction sera soumise aux commissaires sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

5.1 – Les publicités obligatoires

Les publicités obligatoires et facultatives proposées par les organisateurs sont les suivantes : (en cours de négociation) Voir additif

5.2 – Publicité sur le parcours : aucune .

5.3 – Apposition des publicités organisation

Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € et une de 320 € en cas de récidive.

5.4 – Publicité du concurrent

il est permis aux concurrent d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures pour autant que celle-ci :

1. Soit en conformité avec la réglementation FFSA et les règlements de la FIA

2. N'empiète pas sur les endroits réservés aux panneaux de compétitions
3. Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes
4. Un bandeau de pare-brise et / ou de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description

Le Grand Challenge représente un parcours de 4, 2 Km environ. Il sera effectué à 4 reprises dont une fois de nuit

6.2 – Reconnaissances

Le tour de reconnaissances obligatoires se fera le 05 / 12 / 2009 à 16 h. derrière pace car.

Le tour de reconnaissance libre, facultatif non chronométré à 16 h. 45

Des contrôles seront effectués par des officiels et les sanctions prévues par la réglementation seront appliquées

Des contrôles de vitesse et de bruit (100 dbs maxi) pourront être effectués à tous moments des reconnaissances.

Au cours de leurs reconnaissances les concurrents ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. La direction de course sur rapport d'un juge de fait pourra refuser le départ à tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 – Départ

Les départs seront donnés, individuellement, de 30 en 30 secondes, départ arrêté.

7.2 – Parc fermé

Les voitures seront en parc à l'issue de la 4^{ème} manche.

ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement FFSA

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque montée augmenté des éventuelles pénalisations.

Affichage : le 6 / 12 / 09 à l'issue de la dernière montée 15 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.

ARTICLE 10 – PRIX – COUPES

Prix en espèces : 15 000 Euros au total (La répartition sera fixée par un additif)

Coupes : 1 coupe au premier chaque groupe

Les prix ne sont pas cumulables

ARTICLE 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.1 Presse

Les journalistes voulant couvrir la manifestation devront retirer leur accréditation auprès de : Jacques FURET, responsable du Service Presse

11.2 Divers

Tout véhicule de démonstration ou d'essai non autorisé sur le parcours de la course par l'organisateur sera exclu.